

🕒 28.01.2017, 00:01

Les profs galèrent après la suppression d'une heure d'allemand en 10e année



Comment suivre le même programme d'allemand que l'année dernière avec une heure de moins par semaine? ARCHIVES DAVID MARCHON

PAR VIRGINIE GIROUD

ÉCOLE OBLIGATOIRE - Le canton de Neuchâtel a biffé 25% des périodes d'allemand en fin de scolarité.

L'information n'a pas été créée sur les toits. Des parents d'élèves concernés nous ont même assuré n'avoir jamais été mis au courant de ce changement. Pourtant, depuis la rentrée d'août 2016, c'est bel et bien une période d'allemand qui a été supprimée de la grille horaire neuchâteloise en 10e année Harmos.

Cette nouveauté est liée à la réforme cantonale de l'école obligatoire, qui a instauré un système d'enseignement à deux niveaux au sein d'une même classe: auparavant, les élèves en fin de scolarité obligatoire (10e et 11e) suivaient quatre heures d'allemand par

semaine dans les filières moderne et maturité, trois périodes pour la préprofessionnelle. Dorénavant, c'est trois périodes pour tout le monde.

Cette réforme concerne déjà les élèves de 10^e année, elle touchera ceux de 11^e dès la prochaine rentrée d'août. *«Avec une heure de moins par semaine, on galère pour tenir le programme. C'est 25% des périodes d'allemand qui ont été purement et simplement rayées de la grille horaire!»,* s'indigne une enseignante d'allemand de 10^e Harmos. *«Pour un canton qui prône le bilinguisme avec son programme d'immersion à l'école primaire, c'est un comble!»*

Cri d'alarme aux députés

Préoccupés par l'avenir des élèves neuchâtelois, la majorité des profs d'allemand de 10^e année du canton ont adressé mi-janvier une lettre au Conseil d'Etat, aux directions des collèges et aux députés au Grand Conseil, afin de dénoncer les problèmes auxquels ils sont confrontés depuis août 2016.

«Nous ne comprenons pas comment, étant donné ces 40 périodes en moins durant l'année scolaire en 10^e, vous pouvez nous demander de suivre le même programme que l'an dernier», écrivent-ils. *«Selon nous, 25% d'heures en moins devraient logiquement signifier 25% de matière en moins!»*

L'enseignante interrogée craint qu'avec seulement trois heures d'allemand hebdomadaires, elle ne puisse pas amener ses élèves au niveau exigé par les lycées et les écoles professionnelles: *«Et on ne peut pas demander aux lycées de baisser leurs exigences!»*

L'enseignante dénonce également un programme tellement dense *«qu'il nous empêche de réaliser des activités annexes pourtant essentielles à la motivation des élèves. J'avais l'habitude d'organiser des échanges de lettres avec des élèves alémaniques, je ne sais pas si j'y arriverai.»*

Dans leur courrier, les profs d'allemand de 10^e relèvent aussi la complexité de travailler dans des classes à deux niveaux, un problème déjà soulevé par les syndicats d'enseignants (notre édition du 23 décembre): *«Les élèves de niveau 1 sont, pour une partie d'entre eux, très faibles. Ils ont été tantôt promus par dérogation (selon vos conseils), afin de ne pas remplir les classes de terminale, tantôt sont en intégration depuis une classe de terminale ou arrivent de l'étranger sans n'avoir jamais fait d'allemand. Une telle hétérogénéité ne nous permet pas de suivre le rythme imposé par votre découpage.»*

Réponses fin février

Préoccupés par cette évolution, les Vert'libéraux neuchâtelois ont déposé mardi une interpellation au Grand Conseil demandant des éclaircissements au Gouvernement: *«Le Conseil d'Etat peut-il nous dire s'il entend rapidement apporter un correctif, et lequel, aux dysfonctionnements évidents dénoncés par les enseignants? Dans le cas contraire, ne*

crain-t-il pas que les élèves qui arriveront dans un an et demi à la fin de l'école obligatoire ne se retrouvent confrontés à de graves difficultés au moment de chercher une place d'apprentissage ou d'accéder à l'enseignement secondaire postobligatoire?»

Pourquoi ce choix, validé en 2014, de supprimer une période d'allemand en fin de scolarité obligatoire, au profit d'une heure de formation générale? Contactée, la conseillère d'Etat Monika Maire-Hefti, cheffe du département de l'Education, se dit sensible aux difficultés signalées et trouve la lettre des enseignants d'allemand «*pertinente*».

La ministre souhaite approfondir la problématique avant d'y apporter une réponse, fin février devant le Grand Conseil. Elle rappelle que la réforme de l'école obligatoire neuchâteloise «*a permis d'ajouter onze périodes à l'horaire depuis 2013*», dont trois au moins pour les années neuf à onze.

